Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13 OCT. 2026
ID : 068-200057909-20261012-ADM2026_349-AR

Objet : Reprise des concessions échues non renouvelées au cimetière de Brunstatt

Numéro : ADM 2026/349

Le Maire de la Commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM,

VU l'article L 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 2 décembre 2021 transférée le 8 décembre 2021 en Sous-Préfecture de Mulhouse décidant de la reprise des concessions échues dont le droit à renouvellement est expiré au cimetière de Brunstatt ;

CONSIDÉRANT que les terrains concédés dans le cimetière peuvent faire l'objet de renouvellement de la part des concessionnaires et ayants-droits pendant les deux années suivant la date d'expiration de la période de concession ;

CONSIDÉRANT qu'à l'expiration de ce délai, et si le renouvellement n'est pas intervenu, l'emplacement peut être repris par la Commune ;

CONSIDÉRANT que les dernières inhumations dans les concessions ont été réalisées depuis plus de cinq ans ;

ARRÊTE :

Article 1er : Les concessions temporaires ci-dessous, situées dans le cimetière de Brunstatt, et dont le délai de renouvellement est expiré, seront reprises par la commune à partir du 12 janvier 2027

Quartier	Référence	N° de concession	Date d'échéance	Dernière inhumation
Bordure 19ème Dragons	B-D-BG-013	270	18/06/2014	27/02/1988
Bordure 19ème Dragons	B-D-BG-022+023	535	30/06/2017	14/11/1980
Carré 1	B-1-B-003	505	01/12/2015	24/01/1975
Carré 2	B-2-5-003+004	415	30/11/2011	1949
Carré 2	B-2-7-007	507	15/12/2015	1940
Carré 4	B-4-1-005	1625	07/03/2020	07/01/1993
Carré 6	B-6-4-009	938	07/06/2018	15/11/1985
Carré 9	B-9-2-007	937	27/04/2018	16/02/1984
Carré 10	B-10-1-003	666	08/01/2015	08/01/1955
Carré 10	B-10-2-006+007	693+949	28/07/2020	01/07/1987
Carré 11	B-11-1-005	800	27/02/2012	06/05/1980
Carré 11	B-11-5-001	873	01/04/2015	09/11/1965
Carré 11	B-11-5-003	886	28/11/2015	01/12/1978
Carré 11	B-11-8-001	939	09/07/2018	29/06/1961

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13 OCT. 2026
ID : 068-200057909-20261012-ADM2026_349-AR

Carré 11	B-11-16-005	?inconnue??	?inconnu	
Carré 11	B-11-17-001	?inconnue??	?inconnue??	1927
Carré 11	B-11-B-016	596	16/10/2020	15/10/1940
Carré 12A	B-12A-3-004	1332	17/08/2013	18/08/1953
Carré 12	B-12-2-042	914	17/04/2017	07/09/1979
Carré 12	B-12-3-038+039	878	19/05/2015	14/012/1991
Carré 12	B-12-3-046	901	07/10/2016	20/08/1968
Carré 12	B-12-4-027	887	14/01/2016	05/06/1959
Carré 12	B-12-4-042	907	11/12/2016	24/09/1994
Carré 13	B-13-BP-008	952	09/03/2019	14/11/1989
Carré 13	B-13-BP-009+010	509	31/01/2015	29/03/1979
Carré 13	B-13-BP-017	345	04/11/2016	09/12/1971
Carré 13	B-13-1-010+011+012	962+964	15/09/2019	01/06/2007
Carré 13	B-13-2-004	982	19/04/2020	21/04/1965
Carré 13	B-13-2-007	987	03/10/2020	04/03/1980
Carré 15	B-15-1-013	1291	01/07/2001	31/10/1975
Carré 15	B-15-2-006	1314	18/08/2002	23/09/1983
Carré 15	B-15-4-002	1212	19/05/1999	24/10/1972
Carré 16	B-16-1-028	1579	10/06/2017	02/03/2005
Carré 16	B-16-2-034	1535	01/05/2014	21/10/2002
Carré 16	B-16-2-039	1544	30/10/2014	VIDE
Carré 16	B-16-4-027+028	1386	19/10/2005	17/01/1979
Carré 18	B-18-1-020	1621	24/01/2020	14/02/1996

Article 2 : Les monuments et les objets funéraires existant sur ces emplacements qui n'auront pas été enlevés avant le 12 janvier 2027 par les familles concernées seront déposés par la commune qui pourra en disposer librement.

Article 3 : Au terme du délai fixé dans l'article 1er, il sera procédé à l'exhumation des restes mortels des personnes inhumées dans le terrain repris et à leur dépôt dans l'ossuaire affecté à perpétuité du cimetière de Brunstatt. Leurs noms, prénoms, année de naissance et de décès, si elles sont connues, seront consignés dans un registre consultable en mairie de Brunstatt.

Article 4 : Les terrains, une fois libérés, seront affectés à de nouvelles sépultures ou réintégreront le domaine public communal (espace vert, allées ...)

Article 5 : Monsieur le Maire de Brunstatt-Didenheim est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de MULHOUSE, et affiché tant aux portes de la mairie qu'à celle du cimetière.

Pour ampliation conforme,
BRUNSTATT, commune déléguée de
Brunstatt-Didenheim, le 12 octobre 2026
Pour le Maire et par délégation :

MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM * HAUT-RHIN *

Bruno ALLENBACH
Directeur Général des Services

Brunstatt-Didenheim, le 12 octobre 2026
Le Maire :
Signé Antoine VIOLA